

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 février 2009**

Décision n° **B-2009-0609**

commune (s) : Oullins

objet : Autorisation donnée au Sytral de déposer toutes demandes de permis de démolir et de construire portant sur partie des parcelles communautaires situées rues Pierre Sémard et Lionel Terray et place Valmy

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 février 2009

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Darné J., Reppelin, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Philip, Mme David M., M. Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Barge, Passi, Charles, Vesco, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 février 2009**Décision n° B-2009-0609**

objet : **Autorisation donnée au Sytral de déposer toutes demandes de permis de démolir et de construire portant sur partie des parcelles communautaires situées rues Pierre Sémard et Lionel Terray et place Valmy**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte du 24 décembre 2008, d'un tènement d'environ 110 000 mètres carrés situé rues Pierre Sémard et Lionel Terray et place Valmy et cadastré sous les numéros 172, 197 et 18 de la section AM.

La Communauté urbaine est en cours de cession au Sytral du tènement communautaire situé rues Pierre Sémard, Lionel Terray et Place Valmy à Oullins, dans le cadre du projet d'aménagement pour la réalisation d'un pôle d'échanges (station de métro, gare SNCF, gare bus, parc relais, dépôt bus).

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise le Sytral, ou toute société se substituant, à déposer toutes demandes administratives portant sur ce bien communautaire, faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise le Sytral ou toute société se substituant à déposer toutes demandes de permis de démolir et de construire portant sur le bien communautaire situé rues Pierre Sémard et Lionel Terray et place Valmy à Oullins.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 février 2009.